

Lettres patentes
 Sous La sommation de la fabrication
 des Ecu d'or ala fouronne
 Grand et petit

Du 11. 8^{bre} 1415

Charles par la grace de Dieu
 Roy de France, nos amez et feaux
 Les generaux. Maîtres de nos monnoyes
 salut & Dilection, nous par grande
 & mure Deliberation de notre conseil
 d'affaires que le Ecuillon d'or qui en
 a present en notre Royaume doit
 mis & convertidy l'ouvrage de nos
 monnoyes, & que le Ecuillon d'or dehors
 notre Royaume puisse estre plus
 facilement apporté en notre Royaume
 auant ordonne par toutes nosdites
 monnoyes ou loy & accoustumés d'aires

ouvrage d'or soyent faits en
cours de deniers d'or fin appellez
cours de Couronne grands et petits
cours et semblables comme ceux
queloy fin a present sans aucune
estose et muer en prix d'or Roy, si
vous mandons et a chacun de vous
que ledit ouvrage vous fasses
faire bien et dument en donnant
aux changeurs et marchands de
chaque marc d'or fin sixante douze
liures Cournois et aux ouvriers
et monnoyers tel ouvrage de
monnoye comme ils ont accoustume
avoir, de ce faire vous donnons
pouvoir autorite et mandement special
par les presentes donne a Paris le
11. 8bre l'an 1415. par le Roy et la
Relevation du Conteil. /.